PRIX
PROPOSÉS
PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR LES ANNÉES 1786 & 1787.

L'Académie a proposé pour le Prix de 1786, la question qui suit :

Quelles sont les différentes constructions des Bistouris & les raisons de leur variété, suivant les cas particuliers où il convient d'en faire usage ; de quelles corrections ou perfections ils seroient susceptibles ; & quelle est la méthode de s'en servir ?

Et Elle propose pour le Prix de l'année 1787 :

De déterminer la meilleure construction des feuilles de myrte, des Érignes, des petites Curettes, & des différentes espèces de pinces à pansement ; & quelles sont les règles suivant lesquelles on doit se servir méthodiquement de ces Instrumens portatifs.

L'Académie, ayant publié la Dissertation qui a obtenu le premier Prix sur la matière instrumentale, vient de faire imprimer le Mémoire qui a mérité ses suffrages sur les Ciseaux à incision, dans l'intention de favoriser les Concurrens en leur présentant encore un nouveau modèle. *

Le Prix consistera, chaque année, en une Médaille d'or de la valeur de cinq cent livres, suivant la fondation de M. de la Peyronie.

---

* Ces Mémoires se trouvent chez Lambert, Imprimeur de l'Académie, rue de la Harpe, près l'Église de Saint-Côme.

ACADÉMIE ROYALE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 6 d 2 n° 77

CEUX qui enverront des Mémoires, ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils ſoient liſibles.

LES Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leur Ouvrage; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure ; & ce papier ne ſera point ouvert ſi la Pièce n'a pas mérité le Prix.

ILS adreſſeront leur Ouvrage, franc de port, à M. LOUIS, Secrétaire perpétuel de L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE, à Paris, ou le lui feront remettre.

LES Etrangers ſont avertis qu'il ne ſuffit pas d'acquitter le port de leurs paquets juſqu'aux Frontières de la France, mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la Frontière juſqu'à Paris, ſans quoi leurs Mémoires ne ſeront pas admis au Concours.

TOUTES perſonnes, de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix : on n'en excepte que les Membres de L'ACADÉMIE.

LA Médaille ſera délivrée à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

LES Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier jour de Décembre 1785 & 1786, incluſivement ; & L'ACADÉMIE, à ſon Aſſemblée publique, qui ſe tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques ſuivante, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'ACADÉMIE ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, ſur les fonds qui lui ont été légués par M. DE LA PEYRONIE, *une Médaille d'or de deux cent livres, à celui des Chirurgiens Étrangers ou Regnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matière de Chirurgie que ce ſoit*, au choix de l'Auteur ; *Elle adjugera ce Prix d'Émulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année precédente.*

M. VERMONT, *Conſeiller d'État, Accoucheur de la Reine, a fondé à perpétuité une Médaille d'or de la valeur de trois cent livres, qu'on adjugera le même jour, à celui qui, dans le cours de l'année, aura communiqué à l'Académie le meilleur Mémoire ou les Obſervations les plus utiles au progrès de l'art des Accouchemens.*

Cinq Médailles d'or, de cent francs chacune, ſeront diſtribuées pareillement à cinq Chirurgiens Regnicoles qui auront fourni dans l'année un Mémoire, ou trois Obſervations intéreſſantes.